



UNIPHOR

UNION NATIONALE DES INTERETS PROFESSIONNELS HORTICOLES

29 C Boulevard Edgar Quinet – 75014 PARIS
Tél. : 01 43 21 43 49 – Fax : 01 43 21 49 93
E-mail : bureau-uniphor@orange.fr – site : www.uniphor.fr

Baccalauréat horticole aucun enseignement pour l'installation.

Avec la réforme du baccalauréat horticole telle que validée le 15 mai, un premier coup vient d'être porté à la règle qui jusqu'alors définissait le baccalauréat comme le diplôme de référence pour l'installation en agriculture.

Lors de la Commission professionnelle consultative (CPC) du 15 mai, une majorité de membre ont validé le principe d'un baccalauréat horticole ne comportant aucun enseignement permettant de s'installer comme exploitant horticole. Ce montage élaboré préalablement par les syndicats spécialisés de la FNSEA est donc en voie de devenir la règle.

Nous nous sommes opposés à cette proposition lors de toutes les rencontres organisées par l'enseignement agricole. Notons cependant que la CR n'a pas été invitée au groupe de travail préparatoire qui était composé des seuls syndicats spécialisés de la FNSEA...

Si la filière horticole confrontée à des problématiques très spécifiques traverse une crise grave, nous restons persuadés que ce nouveau baccalauréat qui ne formera plus que des ouvriers hautement qualifiés a été élaboré au seul profit des grandes exploitations de la filière.

Nous regrettons que certains se servent de l'enseignement pour augmenter à volonté le nombre des salariés potentiels mais surtout pour diminuer drastiquement l'arrivée d'éventuels concurrents.

